



Quelles actions peuvent être primées par la FONDATION AG2R ?

La FONDATION AG2R décerne des prix destinés à promouvoir et récompenser des actions innovantes liées à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

- Il s'agit d'actions réalisées au moins depuis un an qui ne dépendent pas de l'attribution du prix pour se développer.
- L'organisme candidat doit bénéficier d'un statut juridique à but non lucratif ⁽¹⁾.
- L'action sera appréciée en fonction de ses effets sur le maintien de l'autonomie et de la participation active des personnes âgées. Le champ couvert est très large dans les domaines matériel, psychologique, physique et moral.

Critères d'attribution des prix

La notation du jury tiendra compte notamment :

- De l'originalité de l'action innovante, soit dans son concept, soit dans sa réalisation locale,
- De l'implication réelle de bénévoles (enfants, adolescents, adultes ou seniors) qui apportent par leur présence une amélioration, un changement de la qualité de vie des personnes âgées résidant en établissement ou à domicile. Il est possible que les actions destinées aux personnes âgées apportent, en retour, un mieux-être aux générations plus jeunes.
- De la notion de lien social qui est aussi un élément à retenir pour assurer la solidarité intergénérationnelle recherchée.

(1) rappel : les établissements publics sont hors concours.